

PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 28 mai 2019

Tirage au sort pour la zone n° 5215 – Challans

Le 28 mai 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 5215 – Challans, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- Mme Jessica JOJE, rédactrice, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- M. Frédéric ROUSSEL, représentant du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Catherine RAYNOUARD, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.



La séance a débuté le 28 mai 2019 à . A. heures . A. .

* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-5/1.... demandes de création d'offices enregistrées.
- demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - > demandes surnuméraires ;
 - > demandes ayant fait l'objet d'une renonciation;
 - > demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ne correspond pas au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

(1) LD & 55

2

¹ Rayer la mention inutile.

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

O OR CA

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous²:

N° de zone	Nº de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
5215	00050813	01/02/2019 14:00:30.529067	36
5215	00051587	01/02/2019 14:01:12.706010	12
5215	00051611	01/02/2019 14:01:13.991506	24
5215	00052507	01/02/2019 14:02:04.865849	7
5215	00053171	01/02/2019 14:02:46.594197	30
5215	00053376	01/02/2019 14:03:01.182699	40
5215	00054052	01/02/2019 14:03:53.803797	45
5215	00054400	01/02/2019 14:04:23.565973	42
5215	00054935	01/02/2019 14:05:13.435718	4
5215	00055316	01/02/2019 14:05:54.513794	18
5215	00055364	01/02/2019 14:06:01.112601	6
5215	00055442	01/02/2019 14:06:09.039251	17
5215	00055541	01/02/2019 14:06:21.686928	27
5215	00055642	01/02/2019 14:06:36.254518	33
5215	00056084	01/02/2019 14:07:38.583401	35
5215	00056923	01/02/2019 14:09:44.125087	20
5215	00057094	01/02/2019 14:10:13.778002	23
5215	00057539	01/02/2019 14:11:34.614938	2
5215	00058234	01/02/2019 14:13:57.953326	15
5215	00058267	01/02/2019 14:14:06.691107	LL
5215	00058794	01/02/2019 14:16:23.489084	C.

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

W Cha

5215	00059093	01/02/2019 14:17:58.637938	37
5215	00059362	01/02/2019 14:19:27.970829	13
5215	00060736	01/02/2019 14:29:35.594078	land and the same of the same
5215	00062048	01/02/2019 14:47:02.540746	25
5215	00062405	01/02/2019 14:53:08.867305	June 1
5215	00062608	01/02/2019 14:57:23.984349	26
5215	00062886	01/02/2019 15:03:35.083614	23
5215	00065001	01/02/2019 16:04:52.852874	32
5215	00066586	01/02/2019 17:35:53.734669	28
5215	00067220	01/02/2019 18:18:37.537708	16
5215	00067638	01/02/2019 18:48:32.467214	3
5215	00067818	01/02/2019 19:01:32.937211	14
5215	00067840	01/02/2019 19:02:50.928962	1 marie
5215	00067860	01/02/2019 19:03:43.161103	46
5215	00067968	01/02/2019 19:08:29.194886	11
5215	00068149	01/02/2019 19:19:44.993274	44
5215	00068298	01/02/2019 19:28:49.523133	41
5215	00068716	01/02/2019 19:57:25.259789	34
5215	00069196	01/02/2019 20:23:13.191709	39
5215	00069447	01/02/2019 20:41:37.759046	43
5215	00071157	01/02/2019 23:59:33.255064	13
5215	00071565	02/02/2019 02:59:39.010991	38
5215	00072355	02/02/2019 10:00:18.696460	X
5215	00072517	02/02/2019 10:24:41.299644	10
5215	00073760	02/02/2019 13:30:16.393304	31
		1	

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.



(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

Contendame Krifice

Observations complémentaires:

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

meant

La séance a été levée le 28 mai 2019 à . . . heures

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

0 Uh GR 55

Le premier secrétaire

Le second secrétaire

Le rapporteur de l'Autorité de la concurrence

4

Le représentant du Conseil

supérieur du notariat

Le magistrat

7

Zone 5215 - Challans

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 14:11:49.627769	00057629	3 février 2019	5215
01/02/2019 14:29:25.440496	00060719	26 mars 2019	5215
01/02/2019 16:27:15.727077	00065458	12 mars 2019	5215
02/02/2019 13:18:13.683758	00073637	19 mars 2019	5215

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels

Eric MARTIN-HERSENT 2 7 MAI 2019

Zone 5215 - Challans Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
01/02/2019 à 19:29:11.447324	68302	5215	51

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels

Eric MARTIN-HERSENT 7 MAI 2019

Zone 5215 - Challans Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau de la gestion des officiers ministériels

Eric MARTIN-HERSENT

2 7 MAI 2019